

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1001

26 avril 2013

SOMMAIRE

Adiutrix S.A.	48024	Elenco S.A.	48040
Alpha P.S. S.A.	48025	Emalux S.A.	48045
Alterna Global Equities S.A. SICAF-SIF	48024	Erste Reinsurance S.A.	48037
Arianne Treasury Management S.à r.l. ...	48025	ETMF II B S.A.	48045
Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l.	48025	European Crossover Opportunities	48044
Banque LBLux S.A.	48037	European Crossover Opportunities Lu- xembourg S.C.A.	48044
Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l.	48018	Everad-Soparfi S.à r.l.	48047
Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.	48019	Faro International S.A.	48045
B&B Holding S.à r.l.	48036	F.C.D. Paris S.à r.l.	48043
Citadel Value Advisory SA	48003	Fidelity Active Strategy	48046
Coiffure Beim Val Sàrl	48003	Finscal Holding S.A.	48043
Comptages S.A.	48042	First Baltic Property S.A.	48047
Co-Ordination Luxembourg S.A.	48002	First Target S.A.	48043
Cosylux S.A.	48002	Food and Drink S.A.	48037
Craft S.A.	48002	Fouquet's S. à r.l.	48047
Credit-Management Systems Europe (CSE) S.A.	48002	Gamma P.S. S.A.	48039
Custom S.A.	48042	Gase International S.A.	48040
Cyprus Investment S.A.	48038	GE Capital Fleet Services S.à r.l.	48048
Darco Lux	48043	Global Bond Series XIII, S.A.	48040
Décoration et Architecture Lux	48005	Global Bond Series XIV, S.A.	48039
D&G Holding S.A.	48042	Happy Family I S.C.A.	48022
Diamonds and Pearls S.à r.l.	48048	Miron Group S.A.	48043
Dinya S.A.	48047	Nessah	48005
Diversified Dynamic Strategies	48046	Night Management S.à r.l.	48041
DNAC Luxembourg S.A.	48039	PCV Lux S.C.A.	48019
DNR (Luxembourg) Holding S.A.	48038	RDF Constructions S.A.	48042
EBM Luxemburg S.A.	48044	Roquepine s.à r.l.	48041
EDE Group	48046	Saxony Capital	48041
Efese S.A.	48044	SIIF Private Equity S.A.	48048
E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg) S.A.	48038	Simon Europe 2 S.à r.l.	48041
		Simon Europe B.V.	48041
		TCA Sidecar I S.à r.l.	48007

Craft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.190.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013035721/12.

(130044303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Cosylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 88.155.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035718/10.

(130044008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Credit-Management Systems Europe (CSE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013035724/11.

(130044023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Co-Ordination Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 75.287.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 1^{er} mars 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Jacques COERTEN, dirigeant d'entreprises, demeurant 132 rue du HAM, 1180 Bruxelles (Belgique) en remplacement de Monsieur Gabriel JEAN.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Jacques COERTEN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Il résulte également dudit procès-verbal, que Monsieur Jacques COERTEN, domicilié sis 132 rue du HAM, 1180 Bruxelles (Belgique) a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société en remplacement de Monsieur Gabriel JEAN.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Jacques COERTEN, aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour CO-ORDINATION LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013035714/21.

(130043637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Citadel Value Advisory SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 85.953.

En date du 09 Janvier 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'Administration

- Confirmation: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 09/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Confirmation: Gokke Raymonde J.

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 09/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Confirmation: Rotteveel Joseph

Fonction Administrateur

Mandat: Du 09/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Autonome de Revision

Fonction: Commissaire aux Comptes

- Nomination: a&c Management Services Sàrl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 09/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation: Duthie Darell

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 09/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 2, Van Hengellaan 1217 AS Hilversum Pays-Bas

- Confirmation: Flick Edwin Imre

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 09/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 2, Van Hengellaan 1217 AS Hilversum Pays-Bas

Raymonde Gokke

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013035712/37.

(130044248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Coiffure Beim Val Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9216 Diekirch, 42, rue de la Croix.

R.C.S. Luxembourg B 175.598.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Madame Valérie HUSS, coiffeuse, née le 20 novembre 1974 à Ettelbruck, demeurant à L-7421 Cruchten, 9, rue de l'Eglise.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «COIFFURE BEIM VAL SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes avec vente des articles de la branche. Elle a en outre comme objet l'exploitation d'un institut d'onglerie, maquillage avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle est autorisée à exécuter toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Madame Valérie HUSS, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servent à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associée représentant l'intégralité du capital social s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommée gérante pour une durée indéterminée, pour la partie onglerie, manucure, maquillage, Madame Valérie HUSS, prénommée.
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, pour la partie coiffure, Monsieur Norbert HUSS, né le 15 Janvier 1941 à Echternach, demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise.
- Dans les domaines onglerie, manucure, maquillage, la société sera valablement engagée par la signature de Madame Valérie HUSS, prénommée.
- Dans les domaines de coiffure, la société sera valablement engagée par la signature de Monsieur Norbert HUSS, prénommé.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9216 Diekirch, 42, Rue de la Croix.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Valérie HUSS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 22 février 2013. Relation: DIE/2013/2481. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030374/100.

(130037274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Nessah, Société Anonyme,
(anc. Décoration et Architecture Lux).**

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 152.261.

L'an deux mil treize, le vingt-deux janvier

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DECORATION ET ARCHITECTURE, avec siège social à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 967 du 07 mai 2010, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu le 17 août 2010 par ledit Notaire Anja HOLTZ, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2352 du 03 novembre 2010, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 152.261.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Samuel NESSAH, demeurant à B-4342 Hognoul, 23, rue Armand Rorif

qui désigne comme secrétaire et scrutateur, Monsieur El Mostafa NESSAH, demeurant à B-4431 Loncin, 114, rue Emile Vandervelde

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de la raison sociale de la société;
2. Constatation de cession d'actions nominatives;
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
4. Nomination des nouveaux administrateurs;
5. Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société pour lui donner le nom de «NESSAH» et elle modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «NESSAH».

Deuxième résolution

L'assemblée prend note des cessions d'actions intervenues entre parties:

- Monsieur Giovanni DI LIBERTO, né le 29 juin 1992, cède par les présentes ses 10 actions nominatives d'une valeur nominale de 310,-€ chacune à Monsieur El Mostafa NESSAH, né à Oujda, le 01 novembre 1952, demeurant à B-4431 Loncin, 114, rue Emile Vandervelde, moyennant le prix convenu entre parties.

- Monsieur Giovanni DI LIBERTO, né le 02 mai 1943, cède par les présentes ses 10 actions nominatives d'une valeur nominale de 310,-€ chacune à Monsieur El Mostafa NESSAH, prénommé, moyennant le prix convenu entre parties.

- Monsieur Antonio DI LIBERTO, né le 23 septembre 1969, cède par les présentes 29 de ses actions nominatives d'une valeur nominale de 310,-€ chacune à Monsieur El Mostafa NESSAH, prénommé, moyennant le prix convenu entre parties.

- Monsieur Antonio DI LIBERTO, prénommé, cède par les présentes ses 51 actions nominatives restante d'une valeur nominale de 310,-€ chacune à Monsieur Samuel Boleslaw NESSAH, né à Liège (B), le 05 avril 1981, demeurant à B-4342 Hognoul, 23, rue Armand Rorif, moyennant le prix convenu entre parties.

Le prix des cessions stipulé dans les conventions de cession a été payé préalablement aux présentes par les acheteurs aux vendeurs qui en consentent bonne et valable quittance pour solde et charge par les présentes.

Les acheteurs auront immédiatement la propriété et la jouissance pleine et entière des actions cédées.

Une expédition du présent acte sera transmise à la société et tous pouvoirs sont conférés à son conseil d'administration pour procéder à l'inscription desdites cessions, objets des présentes, dans le registre des actionnaires.

Les actions sont donc réparties comme suit:

- Monsieur El Mostafa NESSAH, quarante-neuf actions	49
- Monsieur Samuel NESSAH, cinquante et une actions	51
TOTAL: Cent actions	100

Est intervenu au présent acte, Monsieur Antonio DI LIBERTO, prénommé, en sa qualité d'administrateur démissionnaire de la société, tant en son nom personnel que pour les autres membres du conseil d'administration, en vertu des procurations dressées le 21 janvier 2013, lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, resteront ci-annexées, accepte les prédites cessions.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge à l'ancien commissaire aux comptes et nomme un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2018, à savoir:

Madame Suzanne DEGRAEVE, née à Seraing (B), le 25 octobre 1956, demeurant à B-4431 Loncin, rue Emile Vandervelde.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que tous les administrateurs et administrateurs délégués ont démissionné le 21 septembre 2012 et donc elle nomme trois nouveaux administrateurs à savoir:

- Monsieur Samuel Boleslaw NESSAH, né à Liège (B), le 02 avril 1981, demeurant à B-4342 Hognoul, 23, rue Armand Rorif
 - Monsieur El Mostafa NESSAH, né à Oujda, le 01 novembre 1952, demeurant à B-4431 Loncin, 114, rue Emile Vandervelde
 - Madame Sabah BOUSHABA, née à Liège (B), le 17 août 1974, demeurant à B-4342 Hognoul, 23, rue Armand Rorif
- Leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de l'an 2018.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société, lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils nomment un administrateur-délégué en la personne de Monsieur Samuel Boleslaw NESSAH, né à Liège (B), le 05 avril 1981, demeurant à B-4342 Hognoul, 23, rue Armand Rorif. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de l'an 2018.

L'administrateur délégué est chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature. Tout acte engageant la société devra obligatoirement revêtir la cosignature de l'administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 985-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: Di Liberto, Nessah, Nessah, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 31 janvier 2013. Relation: WIL/2013/65. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013030392/103.

(130037593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

TCA Sidecar I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 175.588.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN
ON THE TWENTY-FIFTH DAY OF FEBRUARY

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Taconic Sidecar Master Fund SPC, a segregated portfolio company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under the number 275371, (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on 21 February 2013,

which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established, among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company exists under the name of "TCA Sidecar I S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Senningerberg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Niederanven by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. Similarly, in addition to the share capital and the premium account, a special reserve account may be set up, into which the Company's shareholder(s) may contribute equity which will not be remunerated by the issue of new shares. Provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the relevant amount remains available pursuant to applicable law, the amount held on the premium account and the special reserve account may be freely used by the Board of Managers or, upon resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting within the first six months within the closing of the financial year of each year, at 2 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing. General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorized to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares pro rata between the classes based on the ration of the total par value, share premium and special reserve account attached to each class of shares.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the fifty thousand (50,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1.100.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

a. Class A Managers

- Mr. Keith Magliana, born in Greenwich, U.S.A., on February 20, 1974, with professional address at 55 Grosvenor Street, 4th Floor, London, W1K 3HY, United Kingdom;

- Mr. Matthew Weissman, born in New Jersey, U.S.A., on March 4, 1978, with professional address at 55 Grosvenor Street, 4th Floor, London, W1K 3HY, United Kingdom;

b. Class B Managers

- Mr. Ronan Carroll, born in Dublin, Ireland, on November 11, 1971, with professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg; and

- Mr. Dylan Davies, born in Swansea, United Kingdom, on November 16, 1966, with professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg.

2. Resolved that the registered office shall be at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE VINGT-CINQ FEVRIER

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Taconic Sidecar Master Fund SPC, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de des Iles Caïmans sous le numéro 275371, ("As-socié Unique").

représentée par Mademoiselle Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)], en vertu d'une procuration datée du 21 février 2013,

qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et, plus spécifiquement, par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "TCA Sidecar I S.à r.l".

Art. 2. Siège Social. Le siège social sera établie à Senningerberg.

Le siège social peut être transféré à une autre adresse à l'intérieur de la commune de Niederanven par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand Duché de Luxembourg. Ces mesures temporaires seront adoptées et notifiées à toute partie intéressée par l'un des organes de la Société ou par la personne chargée de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. De la même manière, En plus du capital social et du compte de prime d'émission, il peut être créé un compte de réserve spécial sur lequel tout détenteur de parts sociales de la Société peut placer de l'actif qui ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts sociales. A la condition que des comptes intérimaires à jour aient été rédigés et que les dits comptes intérimaires confirme la disponibilité des actifs concernés conformément au droit applicable, l'avoir placé sur ce compte de primes ainsi que du compte de réserve spécial est à la disposition du conseil de gérance ainsi que de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant afin de payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non

limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée dans la période des six premiers mois suivant la clôture de l'exercice social de chaque année, à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires à la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux détenteurs des parts sociales au pro rata entre les classes sur base du rapport de la totalité du capital ainsi que des comptes de prime d'émission et du compte de réserve spécial rattachés aux catégories de parts sociales.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.100.-.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

a. Gérants de Catégorie A

- Monsieur Keith Magliana, né à Greenwich, États-Unis d'Amérique, le 20 février 1974, ayant son adresse professionnelle au 55 Grosvenor Street, 4th Floor, London, W1K 3HY, Royaume-Uni;

- Monsieur Matthew Weissman, né à New Jersey, États-Unis d'Amérique le 4 mars 1978, ayant son adresse professionnelle au 55 Grosvenor Street, 4th Floor, London, W1K 3HY, Royaume-Uni;

b. Gérants de Catégorie B

- Monsieur Ronan Carroll, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Monsieur Dylan Davies, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 novembre 1966, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2) Fixation du siège social de la Société à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. VENTURIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 février 2013. Relation: RED/2013/299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013030841/624.

(130037089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035659/11.

(130044083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.027.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 mars 2013

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035662/16.

(130043740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.175.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PCV Lux S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141175 (the "Company" - the "Meeting"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 8 August 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2273 dated 17 September 2008. The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 13 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1946 dated 6 August 2012, page 93396.

The Meeting is declared open with Me. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman, who appoints as secretary Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The Meeting elects Me. Aline Nassoy, prenamed, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- (i) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand twenty-eight Euro and fourteen Cent (EUR 37,028.14) in order to bring it from its current amount of two hundred and eleven thousand seven hundred and twelve Euro and fifty-two Cent (EUR 3,211,712.52) to an amount of three million one hundred and seventy-four thousand six hundred and eighty-four Euro and thirty-eight Cent (EUR 3,174,684.38), by the repurchase and cancellation of three million seven hundred and two thousand eight hundred and fourteen (3,702,814) shares of class B with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Cancelled Class B Shares") held by PCV Nominees Limited, a limited liability company, governed by the laws of England and Wales, with registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom ("PCV Nominees") in the share capital of the Company, at a repurchase price of eighty-one Cent (EUR 0.81) per Cancelled Class B Share;

2. Decision to repay to PCV Nominees the equivalent amount in United States Dollars of two million nine hundred ninety-nine thousand two hundred and seventy-nine Euro and thirty-four Cent (EUR 2,999,279.34), such price in Euro corresponding the repurchase price of the Cancelled Class B Shares;

3. Subsequent amendment of Article 6.1 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1 and 2 above; and

4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxies of the represented shareholders and the board of the Meeting, has been signed by the board of the Meeting and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies given by the represented shareholders to the present Meeting, after having been signed "ne varietur" by their proxyholder, the board of the Meeting and the acting notary, shall also remain attached to the present deed with which it will be registered.

(iv) That the whole issued share capital being represented at the present Meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present Meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand twenty-eight Euro and fourteen Cent (EUR 37,028.14) in order to bring it from its current amount of two hundred and eleven thousand seven hundred and twelve Euro and fifty-two Cent (EUR 3,211,712.52) to an amount of three million one hundred and seventy-four thousand six hundred and eighty-four Euro and thirty-eight Cent (EUR 3,174,684.38), by the repurchase and cancellation of three million seven hundred and two thousand eight hundred and fourteen (3,702,814) shares of class B with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Cancelled Class B Shares") held by PCV Nominees in the share capital of the Company, at a repurchase price of eighty-one Cent (EUR 0.81) per Cancelled Class B Share.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to repay to PCV Nominees the equivalent amount in United States Dollars of two million nine hundred ninety-nine thousand two hundred and seventy-nine Euro and thirty-four Cent (EUR 2,999,279.34), such price in Euro corresponding the repurchase price of the Cancelled Class B Shares.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting RESOLVES to amend Article 6.1 of the Articles, which shall have the following wording:

" **6.1.** The issued capital of the Company is set at three million one hundred and seventy-four thousand six hundred and eighty-four Euro and thirty-eight Cent (EUR 3,174,684.38) divided into one thousand (1,000) A Shares, which shall be held by the General Partner and three hundred and seventeen million four hundred and sixty-seven thousand four hundred and thirty-eight (317,467,438) B Shares, which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PCV Lux S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141175 (la «Société» -l' «Assemblée»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date

du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2273 du 17 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 13 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1946 du 6 août 2012, page 93396.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Me. Aline Nassoy, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Me. Aline Nassoy, prénommée.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille vingt-huit euros et quatorze centimes (EUR 37.028,14) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent onze mille sept cent douze euros et cinquante-deux centimes (EUR 3.211.712,52) à un montant de trois millions cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-quatre euros et trente-huit centimes (EUR 3.174.684,38), par le rachat et l'annulation de trois millions sept cent deux mille huit cent quatorze (3.702.814) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Catégorie B Annulées») détenues par PCV Nominees Limited, une limited liability company, régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni ("PCV Nominees") dans le capital social de la Société, à un prix de rachat de quatre-vingt-un centimes (EUR 0,81) par Action de Catégorie B Annulée;

2. Décision de rembourser à PCV Nominees l'équivalent en Dollars Américains de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix-neuf euros et trente-quatre centimes (EUR 2.999.279,34), ce prix correspond au prix de rachat des Actions de Catégorie B Annulées;

3. Modification subséquente de l'Article 6.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les point 1 et 2 ci-dessus; et

4. Divers.

(ii) Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée par les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'Assemblée, a été signée par le bureau de l'Assemblée et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par leurs mandataires, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

(iv) Que l'intégralité du capital social émis étant représentée à la présente Assemblée et les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille vingt-huit euros et quatorze centimes (EUR 37.028,14) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent onze mille sept cent douze euros et cinquante-deux centimes (EUR 3.211.712,52) à un montant de trois millions cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-quatre euros et trente-huit centimes (EUR 3.174.684,38), par le rachat et l'annulation de trois millions sept cent deux mille huit cent quatorze (3.702.814) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Catégorie B Annulées») détenues par PCV dans le capital social de la Société, à un prix de rachat de quatre-vingt-un centimes (EUR 0,81) par Action de Catégorie B Annulée.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE de rembourser à PCV Nominees l'équivalent en Dollars Américains de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix-neuf euros et trente-quatre centimes (EUR 2.999.279,34), ce prix correspond au prix de rachat des Actions de Catégorie B Annulées.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée DECIDE de modifier l'Article 6.1. des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« 6.1. Le capital émis de la Société est fixé à trois millions cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-quatre euros et trente-huit centimes (EUR 3.174.684,38) divisé en mille (1.000) Actions de Catégorie A, qui doivent être détenues par l'Associé Gérant Commandité, et trois cent dix-sept millions quatre cent soixante-sept mille quatre cent trente-huit (317.467.438) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par l'/les actionnaire(s)-commanditaire(s), chaque action ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) et étant entièrement libérée.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte authentique.

Signé: Nassoy, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 février 2013. Relation: EAC/2013/1731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032527/163.

(130039578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

En l'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«HAPPY FAMILY S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg («Associé-Gérant-Commandité») immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B149.190,

Ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des résolutions prises le 25 janvier 2013, agissant au nom et pour compte de l'Associé-Gérant-Commandité de «Happy Family I S.C.A.» (la «Société»), une société en commandite par actions, avec siège social au 8 rue Philippe II Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 151121 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt-neuf décembre 2009, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 559 du 16 mars 2010.

Une copie des Résolutions en précitées restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2009 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 559 du 16 mars 2010.

2. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

3. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

La Société a un capital émis et entièrement souscrit de soixante-quinze millions cent vingt mille cinq cents euros (75.120.500,- EUR), représenté par sept millions cinq cent douze mille quarante-neuf (7.512.049) actions de commanditaire dont quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999) actions de commanditaire ont été émises lors de la constitution, dont sept cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix (763.890) actions de commanditaire correspondent au compartiment «WATAMAR & Cie S.A.», quatre millions huit cent trente-cinq mille huit cents (4.835.800) actions de commanditaire correspondent au compartiment «IMMOGROUP» et un million neuf cent sept mille trois cent soixante (1.907.360) actions de commanditaire correspondent au compartiment «SUCAFINA HOLDING» d'une valeur

nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

4. Conformément à l'article 5 des Statuts:

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre cent quatre-vingt-seize millions quatre cent soixante-douze mille euros (496.472.000,- EUR) qui sera représenté par quarante-neuf millions six cent quarante-sept mille deux cents (49.647.200) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5. Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 décembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'Actions nouvelles, et rattachées le cas échéant à un seul Compartiment, tel que visé à l'article 6. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides ou immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Gérant est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre. Le Gérant peut déléguer à une personne dûment autorisée, la charge de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Sans préjudice également du pouvoir de l'assemblée générale en ces matières, chaque fois que le Gérant aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

6. Le Gérant, dans les Résolutions, a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social d'un montant de douze millions quatre cent mille euros (12.400.000,- EUR) par l'émission d'un million deux cent quarante mille (1.240.000) actions nouvelles de commanditaire d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune («les Nouvelles Actions») dans le compartiment «IMMOGROUP» pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze millions cent vingt mille cinq cents euros (75.120.500,- EUR) à quatre-vingt-sept millions cinq cent vingt mille cinq cents euros (87.520.500,- EUR).

7. L'associé-commandité, la société «HAPPY FAMILY S.à.r.l.», prénommée, décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription et admet Monsieur Abdallah Wahbé Tamari à la souscription des Nouvelles Actions.

8. Dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus, une autorisation a été donnée à Monsieur Abdallah Wahbé Tamari, homme d'affaires, né le 4 septembre 1922 à Jaffa (Liban), demeurant au 343, rue Georges Haimari, Achrafieh-Beyrouth (Liban), pour souscrire les Nouvelles Actions.

9. Les un million deux cent quarante mille (1.240.000) actions nouvelles de commanditaire d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune sont destinées au souscripteur désigné dans les Résolutions à savoir Monsieur Abdallah Wahbé Tamari, prénommé (le «Souscripteur»).

10. Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-sept millions cinq cent vingt mille cinq cents euros (87.520.500,- EUR) représenté par huit millions sept cent cinquante-deux mille quarante-neuf (8.752.049) actions de commanditaire d'une valeur nominal de dix euros (10,- EUR) chacune et une action de commandité d'une valeur nominal de dix euros (10,- EUR).

11. A la suite de la réception par la Société de la Déclaration de souscription de M. Abdallah Wahbé Tamari, toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites par le Souscripteur et libérées, à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), par apport en numéraire, de sorte que la somme de trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au Notaire instrumentant.

Etant donné la libération partielle, les actions sont et resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

12. La libération en numéraire d'un montant de trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR) à la Société est porté au compte capital social de la Société.

13. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, la comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts pour avoir la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social. (1^{er} alinéa). La Société a un capital émis et entièrement souscrit de quatre-vingt-sept millions cinq cent vingt mille cinq cents euros (87.520.500,- EUR), représenté par huit millions sept cent cinquante-deux mille quarante-neuf (8.752.049) actions de commanditaire dont quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999) actions de commanditaires ont été émises lors de la constitution, dont sept cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix (763.890) actions de commanditaires correspondent au compartiment «WATAMAR & Cie S.A.», six millions soixante-quinze mille huit cents (6.075.800) actions de commanditaires correspondent au compartiment «IMMOGROUP» et un million neuf cent sept mille trois cent soixante (1.907.360) actions de commanditaires correspondent au compartiment «SUCAFINA HOLDING» d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre cent quatre-vingt-quatre millions soixante-douze mille euros (484.072.000,- EUR) qui sera représenté par quarante-huit millions quatre cent sept mille deux cents (48.407.200) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

14. L'associé-gérant-commandité décide qu'aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le pourcentage devant être indiqué sur le formulaire de réquisition est calculé sur la base du montant du capital social effectivement libéré à savoir 78.220.500 EUR (correspondant à 7.822.049 actions de commanditaire et 1 action de commandité) divisé par le capital social actuel 87.520.500 EUR multiplié par 100 ce qui donne un pourcentage de 89%.

Ce pourcentage doit faire l'objet d'une publication afin de refléter le capital social effectivement libéré.

La présente modification statutaire a eu lieu avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à cinq mille cents euros (5.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27/02/2013. Relation: LAC/2013/8994. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032363/111.

(130039319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Alterna Global Equities S.A. SICAF-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.608.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration tenu à LU-1616 Luxembourg, 5 place de la Gare, le 6 décembre 2012 à 9h30

Le Conseil d'Administration approuve la nomination de:

DELOITTE AUDIT s.à.r.l.

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Numéro d'immatriculation: B 67895

En tant que Réviseur d'entreprises agréé en charge du contrôle des comptes annuels de la société, et ce, en remplacement de

- PKF ABAX Audit, commissaire aux comptes

7A Rue Thomas Edison, LU-1445

Numéro d'immatriculation: B 27761

et pour un mandat d'une durée limitée renouvelable à la date de la prochaine assemblée générale de la société qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Mme Helene Müller Schwiering / M. Frank Reisbøl

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2013036137/23.

(130044944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Adiutrix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013036156/13.

(130044367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Alpha P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.414.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3041 du 30 décembre 2008.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013036162/15.

(130044715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.050.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, les adresses respectives des gérants Anke Jager et Alexander James Bermingham sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013036148/10.

(130044957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Arianne Treasury Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.899.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of March,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Orascom TMT Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 375,337,525.-, with registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.440,

represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Arianne Treasury Management S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of

shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is administered by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least one or more A Managers and one or more B Managers (collectively, the "Manager(s)"), appointed by the general meeting of shareholders. The shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Managers. The Managers need not be shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the Managers.

8.2. The first Chairman may, if so determined, be appointed by a general meeting of shareholders among the A Managers.

The Board of Managers may appoint from among the A Managers a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person to be chosen among the A Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3. Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by at least one A Manager and at least one B Manager.

The Managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the City of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4. Any A Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another A Manager as his proxy and, likewise, any B Manager may appoint any B Manager as his proxy.

An A Manager may represent more than one of his fellow A Managers and, vice-versa, any B Manager may represent more than one of his fellow B Managers under the condition however that at least one A Manager and one B Manager are present at the meeting.

8.5. A Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6. The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7. Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8. In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power.

8.11. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.12. The Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary or any A and B Manager acting jointly. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.14. The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of Managers. The managers shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 10. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 11. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 12. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 13. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 14. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 16. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 17. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 18. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 19. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 20. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 21. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
Orascom TMT Investments S.à r.l., mentioned above	12,500	EUR 12,500.-
Total:	12,500	EUR 12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.

Extraordinary General Meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

- Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Ms. Wafaa Sayed Latif Mobarak, manager, born on 23 July 1961 in Cairo (Egypt), professionally residing at Nile City Towers, South Tower, 26th Floor, 2005A Cornish El Nile, Ramlet Boulac, Cairo, Egypt;

Class B Manager:

- Mr Fabio Ceccarelli, financial director, born in Como (Italy) on 13 November 1962, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L 1528 Luxembourg; and

- Mr. Francois Bourgon, manager, born in Phalsbourg (France) on 12 December 1969, professionally residing at 4, rue Jean Pierre Probst L-2352 Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Orascom TMT Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 375.337.525,-, ayant son siège social à 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.440,

représenté par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Arianne Treasury Management S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance.

8.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") comprenant au moins un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B (ensemble, le(s) "Gérant(s)") nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. Les Gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

8.2. Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés parmi les Gérants A.

Le Conseil de Gérance peut élire le successeur du Président parmi les Gérants A.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée générale des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne parmi les Gérants A en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins un Gérant A et au moins un Gérant B.

Les Gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la Ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4. Chaque Gérant A peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant A comme son mandataire et inversement, chaque Gérant B peut désigner un autre gérant B comme son mandataire.

Un Gérant A peut représenter plusieurs de ses collègues et inversement, un Gérant B peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents à la réunion.

8.5. Un Gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par

un Gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

8.11. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs Gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.12. Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.13. Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant A ou B. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14. La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi

Art. 10. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 11. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de

grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 12. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue annuellement au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée générale.

Art. 14. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 16. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 17. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 19. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 21. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 23. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Orascom TMT Investments S.à r.l., mentionnée ci-dessus	12.500	EUR 12.500,-
Total:	12.500	EUR 12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A:

- M. Naguib Onsi Sawiris, cadre, né à Souhag (Egypte) le 15 juin 1954, demeurant à Nile City Towers, Cornish El Nile, ET - Ramlet Beulac, Cairo, Egypte;

- Mme Wafaa Sayed Latif Mobarak, gérante, née le 23 juillet 1961 au Caire (Egypte), demeurant professionnellement à Nile City Towers, South Tower, 26th Floor, 2005A Cornish El Nile, Ramlet Boulac, Le Caire, Egypte;

Gérant de catégorie B:

- M. Fabio Ceccarelli, directeur financier, né à Como (Italie) le 13 novembre 1962, demeurant professionnellement à 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et

- M. François Bourgon, gérant, né à Phalsbourg (France) le 12 décembre 1969, demeurant professionnellement à 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2013. Relation: LAC/2013/11245. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036144/610.

(130044743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

B&B Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.899.

Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 13 mars 2013

En date du 13 mars 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 18, rue de l'Eau 1449 Luxembourg au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Grand-Duché de Luxembourg.

2. d'accepter les démissions de Monsieur Sébastien Coyette, Monsieur Olivier Dewalque et Madame Marie-Anne Back de leur mandat de gérants de la Société, avec effet au 13 mars 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 13 mars 2013, et pour une durée illimitée:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 Mars 1973 à Saint-Avold (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Magali Fetique, employée privée, née le 1^{er} Février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Monsieur Massimo Raschella, employé privé, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

B&B HOLDING S.à r.l.

Référence de publication: 2013036182/24.

(130044702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Banque LBLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Herr Jan-Christian Dreesen, 18, Brienner Straße, D - 80333 München hat sein Mandat als Mitglied des Aufsichtsrats der Banque LBLux S.A. mit Wirkung zum 31. Dezember 2012 niedergelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. März 2013.

Banque LBLux S.A.

Référence de publication: 2013036183/12.

(130044461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Food and Drink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.931.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 28 juin 2012 tenue extraordinairement le 5 décembre 2012:

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration de la société ne sera composé que d'un seul membre.

De ce fait, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur Madame Luisella MORESCHI ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Les mandats des administrateurs Mr Claudio BARATTA et Mr Camillo FLORINI ne seront pas renouveler.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Pour FOOD AND DRINK S.A.

Signature

Référence de publication: 2013036298/18.

(130044363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Erste Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.240.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenu le 12 mars 2013 au 26. Boulevard Royal L-2449 Luxembourg à 11:00

Résolution 4

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Alexandra Habeler-Drabek en tant qu'administrateur avec effet le 22 février 2013.

L'Assemblée décide de nommer au Conseil d'Administration

Monsieur Gérald Fleischmann domicilié en Autriche à A-2371 Hinterbrühl, Helmstreitgasse 17.

Monsieur Udo Birkner domicilié en Autriche à A-1170 Vienne, Braungasse 25/3.

Leur mandat viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 délibérant sur les comptes annuels de 2017.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Gernot Mittendorfer Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 délibérant sur les comptes annuels de 2017.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Messieurs Martin Rohmann, Bernhard Spalt et Michael Beitz. Leur mandat viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 délibérant sur les comptes annuels de 2017.

Résolution 6

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 délibérant sur les comptes annuels de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013036272/29.

(130044458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

E.G.L. (Elektro Groushandel Letzebuerg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 82.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036267/10.

(130045045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Cyprus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.851.

Il résulte d'une Résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 23 janvier 2013 que l'administrateur sortant:

- Monsieur Gianni ROMANO, demeurant au 6, Quai Jean-Charles Rey, MC-98000 MONACO,

ainsi que le commissaire aux comptes:

- M. Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013036239/15.

(130044627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

DNR (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 51.284.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 15 mars 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs ainsi comme l'administrateur-délégué suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur, président du Conseil d'administration et administrateur-délégué, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Mike Abreu Pais, administrateur, au 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DNR (Luxembourg) Holding S.A.
Référence de publication: 2013036263/22.
(130044431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

DNAC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 100.906.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY & ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.
Pour DNAC LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013036262/17.
(130044799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Gamma P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 143.420.

—
La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3042 du 30 décembre 2008.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013036326/15.
(130044713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Global Bond Series XIV, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.266.

—
Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Madame Florence Rao;
- * Monsieur Patrick van Denzen;
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013036322/23.

(130044383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Gase International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036327/10.

(130044667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Elenco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.891.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 15 mars 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur et président du Conseil d'administration, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Domenico Cogliandro, administrateur, au 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELENCO S.A.

Référence de publication: 2013036280/21.

(130044434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Global Bond Series XIII, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.258.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Pour la société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013036321/23.

(130044382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Night Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaepchen.

R.C.S. Luxembourg B 160.321.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013035910/12.

(130044097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Roquepine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 135.465.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 15/03/2013.

Référence de publication: 2013035977/10.

(130044080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Saxony Capital, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.442.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035984/9.

(130043887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Simon Europe B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.463.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simon Property Group, Inc. and Subsidiaries

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035993/12.

(130043801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Simon Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.694.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Simon Property Group, Inc. and Subsidiaries
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013035994/12.

(130043799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

RDF Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 166.634.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035973/10.

(130043760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

D&G Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.738.

Il est porté à la connaissance des tiers que lors de l'assemblée générale annuelle de la Société, tenue le 18 septembre 2012 et approuvant les comptes aux 31 décembre 2009, les actionnaires de la Société ont décidé que:

- les mandats de MM. Olivier DORIER, Darius JASICZEK et Jean-Marc ALLET, administrateurs de la Société, sont à durée déterminée et arriveront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;

- le mandat de Mr. Jean-Marc ALLET en tant que délégué à la gestion journalière de la Société est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;

- le mandat de Reviconsult S.à r.l. dont le siège social est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Munsbach, le 18 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013036240/20.

(130044984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Custom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.470.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal que l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2013 que

A3T S.A.,

44, Bd Grande-Duchesse Charlotte,

L-1330 Luxembourg

a été nommé réviseur de la société pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036238/14.

(130044907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Comptages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Biever.

R.C.S. Luxembourg B 43.700.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2013036237/10.

(130044408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**Darco Lux, Société Anonyme,
(anc. Miron Group S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 150.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 mars 2013.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2013036248/14.

(130044966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

First Target S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8442 Steinfort, 10, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 77.031.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 mars 2013

L'Actionnaire unique de la Société, prend acte de la démission de Madame Arlette PONCIN de ses fonctions d'administrateur et décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Régis MAQUET et Monsieur Kevin MAQUET de leur fonction d'administrateur.

L'Actionnaire unique de la Société, décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Nico HANSEN, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur unique de la société.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Référence de publication: 2013036296/16.

(130044665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Finscal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013036295/13.

(130044645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

F.C.D. Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 3-5, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 174.253.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 14 mars 2013

Gérants

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

nomination de Monsieur Franco PALMIERI, né le 22 mars 1963 à Monteleone Di Puglia (Italie) demeurant 20, rue Paul Eyschen L-5651 Mondorf-les-Bains aux fonctions de gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Référence de publication: 2013036288/14.

(130044405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Efese S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.432.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 5 février 2013

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EFESE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013036279/17.

(130044576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

EBM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 136.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036276/10.

(130044554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

European Crossover Opportunities Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 136.942.

EXTRAIT

Avec effet au 15 mars 2013, la société anonyme Centuria Capital Luxembourg S.A., a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, de la société European Crossover Opportunities Luxembourg SCA étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136942, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Centuria Capital Luxembourg S.A.

Le domiciliataire

Thierry Grosjean / Claudia Schweich

Administrateur délégué / Administrateur délégué

Référence de publication: 2013036275/17.

(130044681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

European Crossover Opportunities, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 132.711.

EXTRAIT

Avec effet au 15 mars 2013, la société anonyme Centuria Capital Luxembourg S.A., a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, de la société European Crossover Opportunities

S.à r.l. étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132711, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Centuria Capital Luxembourg S.A.

Le domiciliataire

Thierry Grosjean / Claudia Schweich

Administrateur délégué / Administrateur délégué

Référence de publication: 2013036274/17.

(130044680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Faro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.858.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 février 2013

L'Assemblée Générale accepte avec pour effet au 29 février 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Melle. Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIDER, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013036292/20.

(130044745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

ETMF II B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 74.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036283/10.

(130044508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Emalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 102.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013036281/10.

(130044699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

EDE Group, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue de Enz.

R.C.S. Luxembourg B 164.526.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2011 zum 31.03.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036278/10.

(130044899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Diversified Dynamic Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.416.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung Diversified Dynamic Strategies

Die Ordentliche Generalversammlung der Diversified Dynamic Strategies vom 13. März 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)

Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)

Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. März 2013.

Für Diversified Dynamic Strategies

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013036244/24.

(130044804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Fidelity Active Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 102.944.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 14 mars 2013

L'assemblée a décidé:

- De réélire les quatre (4) administrateurs suivants:

* Reza Mikael Nikou; Luntmagarkatan 18, Stockholm, 11137 Suède

* Stephen Fulford; 25 Cannon Street, Londres EC4M 5TA, Royaume Uni

* Charles Hutchinson; 2a rue Albert Borschette, 1246 Luxembourg

* FIL (Luxembourg) S.A.; 2a rue Albert Borschette, 1246 Luxembourg, représenté par Monsieur Claude Hellers, 2a rue Albert Borschette, 1246 Luxembourg

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date;

- D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, Luxembourg, comme réviseur de la société pour l'année fiscale actuelle;

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, Luxembourg, est réélu jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;

Luxembourg, le 14 mars 2013.
FIL (Luxembourg) S.A
Director
Claude Hellers
Administrateur de Fidelity Active Strategy

Référence de publication: 2013036293/26.

(130044659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

First Baltic Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.076.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036289/10.

(130044960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Everad-Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.
R.C.S. Luxembourg B 135.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036287/9.

(130045047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Dinya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 84.422.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036257/9.

(130044833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Fouquet's S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 35, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 133.116.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 4 mars 2013, numéro 2013/0425 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 11 mars 2013, relation: CAP/2013/871 de la société à responsabilité limitée "FOUQUET'S S.à r.l.", avec siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 35, rue d'Audun, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 133 116, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2760 du 29 novembre 2007, ce qui suit:

- Monsieur Vitor Manuel DA CONCEICAO DUARTE, seul associé, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 4 mars 2013,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-... Pétange, 2, Op Raechels.

Bascharage, le 14 mars 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013036299/26.

(130044639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Diamonds and Pearls S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Diamonds and Pearls S.à l.

TMF Corporate Service S.A.

Signature

Gérant unique

Référence de publication: 2013036255/14.

(130045053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

GE Capital Fleet Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.825.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.814.

L'associé unique de la Société, General Electric International (Benelux) BV, a transféré son siège social au:

- Bergschot 69/2, NL - 4817 PA Breda, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

GE CAPITAL FLEET SERVICES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013036329/14.

(130044973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

SIIF P.E. S.A., SIIF Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

Nous soussignés, Messieurs Alain Robillard et Pierre Dagallier, agissant en notre qualité de, respectivement, Membre du Directoire et Président du Directoire de la société SIIF P.E. S.A., ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169674,

Certifions exacte l'adresse suivante:

- Monsieur David Corchia demeure professionnellement au 37, rue La Pérouse, F-75016 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pour la société SIIF P.E. S.A.

Alain ROBILLARD / Pierre DAGALLIER

Membre du Directoire / Président du Directoire

Référence de publication: 2013036022/17.

(130044046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.
